

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 2** **2020-2021****Code**

T.TS.SO354.FP2.F.20

Type de formation * Bachelor Master MAS EMBA DAS CAS Autres**Niveau** module de base
 module d'approfondissement
 module avancé
 module spécialisé**Caractéristique**

Aucune

Type de module module principal
 module lié au module principal
 module facultatif ou complémentaire**Organisation temporelle** module sur 1 semestre
 module sur 2 semestres
 semestre de printemps
 semestre d'automne
 Autres2 **Organisation****Crédits ECTS ***

30 crédits ECTS

Langue allemand anglais
 français français - allemand
 français - anglaisOrganisation temporelle
PT #du 4ème au 6ème
semestre
TP #du 6ème au 10ème
semestre3 **Prérequis** avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres**Autres prérequis**4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *****Compétences génériques**

- 1 Orienter sa propre formation initiale et continue
- 6 Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale
- 7 Décider d'engager une action et la mettre en oeuvre
- 8 Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société
- 9 Evaluer et réorienter l'action
- 10 Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux.

Objectifs d'apprentissage partie "terrain"

A partir du travail effectué dans le MFP1 dans le cadre du projet de formation professionnelle, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant-e sont fixés dans le contrat pédagogique tripartite (2ème partie du DCPT) selon trois axes généraux (Lignes Directrices pour la formation pratique en travail social, septembre 2012) :

- 1) Connaissances du milieu institutionnel et de la profession
- 2) Compréhension des problématiques sociales et des besoins des bénéficiaires/usagers
- 3) Pratique de l'intervention en travail social

Objectifs d'apprentissage partie "intégration"

Etre capable de :

- se positionner dans son processus de formation professionnelle
- renforcer sa posture réflexive et critique
- affirmer son identité professionnelle
- approfondir une démarche d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu partie "terrain"

- Elaboration et rédaction du "contrat pédagogique tripartite"
- Réalisation et évaluation du projet professionnel et du "contrat pédagogique tripartite"
- Réalisation et évaluation des objectifs d'apprentissage du contrat pédagogique tripartite
- Analyse de situations complexes
- Conception, réalisation et évaluation d'un projet d'intervention
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit)
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique

Méthodes de formation partie "terrain"

- Encadrement et évaluation formative avec un-e praticien-ne formateur-formatrice
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel
- Mises en situation professionnalisantes

Contenu partie "intégration"

- Préparation des objectifs d'apprentissage pour la période de formation pratique No 2
- Analyses de situation d'intervention
- Apports sur la conduite d'un projet d'intervention

Méthodes d'enseignement partie "intégration" : ateliers et cours.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Evaluations orale et écrite

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

Modalités d'évaluation et de validation partie "terrain" (cf lignes directrices pour la formation pratique en travail social, version septembre 2012").

Préalable à la période de formation pratique

Le non-respect de la procédure et des délais pour l'obtention d'une place de formation pratique (cf. document "Procédure pour l'inscription à la formation pratique temps partiel") empêchera la signature du contrat tripartite administratif et entraînera éventuellement l'annulation de ce contrat et au final, à la non-validation de l'ensemble du module. Les cas particuliers sont réservés par une décision du responsable de module.

Durant la formation pratique :

- Au minimum 85 jours effectifs à plein temps dans le lieu de formation pratique
- Signature du contrat tripartite pédagogique
- Rapport écrit de l'étudiant-e
- Bilan écrit du-de la praticien-ne formateur-formatrice
- Séance tripartite de bilan (co-évaluation sommative du-de la praticien-ne formateur-formatrice et du-de la Référent-e Processus de Formation).

Modalités d'évaluation et de validation partie "Intégration"

La présence aux cours et à l'entretien individuel sont obligatoires. En cas d'absence à un cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail supplémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, à valider par son-sa RPF. En cas de non validation du travail complémentaire et/ou en cas d'absences trop fréquentes, la validation de la partie intégration peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant-e, le ou la RPF et la responsable du module.

Les consignes et les critères d'évaluation seront communiqués au plus tard au début du 2ème semestre du MFP2. L'étudiant-e à plein temps et à temps partiel a la possibilité d'acquiescer un acquis dans la partie "intégration" jusqu'à la fin du semestre au cours duquel se déroule la partie "terrain".

Modalité de répétition

L'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 2 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration", art. 23, al. 3 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). Pour les formes d'études à temps partiel, la répétition de la partie "terrain" a lieu au semestre d'automne ou de printemps suivant selon le taux d'activité de la FP.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

Enseignants :

Jean-Daniel Jimenez, Catherine Dufrene, Marc Pittet/Kim Stroumza, Eva Nada, Raffaella Poncioni, Alejandro Mackinnon, Christine Hofstetter, Catherine Vasquez, Alexandre Tronchellini, Esther Dubath Bouvier

Domaine HES-SO Travail social**Filière** Travail social**7 Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation**8 Remarques**

Un processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 1 ou du module formation pratique No 2. Possibilité est donnée à l'étudiant-e de suivre 10h de supervision individuelle dans le module FP1 et 10h dans le module FP2. Les 20h de supervision pédagogique doivent être attestées pour l'accréditation du module MFP2.

9 Bibliographie

Amiguet, O. & Julier, C. (2007). *L'intervention systémique dans le travail social*. Lausanne : éditions EESP.
 Perrenoud, P. (2004). *Adosser la pratique réflexive aux sciences sociales, condition de la professionnalisation*. Genève : faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

10 Enseignant-e-s

Cambi Enrico
 Coste Groenendijk Florence
 Delessert Yves
 Guadagnini Sophie
 Hofstetter Christine
 Huc Denis
 Lavanchy Nicole
 Mercier Nathalie
 Trilles Malgorzata
 Warynski Danièle
 Wohlhauser Valérie

Responsable de module *

Pour les FTP : Ulrike Armbruster-Elatifi
 Pour les PT : Danièle Warynski

Descriptif validé le *

15 septembre 2020

Descriptif validé par *

Alain Barbosa, responsable de filière